**Principes de collaboration du RECM**

Le Réseau pour l’emploi des conjoints des militaires (RECM) facilite les liens entre les partenaires des militaires des Forces armées canadiennes (FAC) et ses employeurs partenaires afin de promouvoir des offres d’emploi intéressantes Dirigé par les Services aux familles des militaires (SFM), une division des Services de bien-être et moral des Forces canadiennes (SBMFC), le RECM vise à soutenir le développement de carrière durable des partenaires des militaires, contribuant ainsi à la stabilité financière et à l’épanouissement des familles des militaires, lesquelles permettent d’améliorer l’efficacité opérationnelle et les efforts de maintien de l’effectif des FAC.

**Dans le présent document, le terme « partenaires des militaires » inclut les partenaires de fait et les conjoints et conjointes des militaires en service actif et des vétérans et vétéranes des FAC.**

**Participation**:

L’adhésion au RECM est volontaire et fait l’objet d’une approbation. Les employeurs partenaires ont la possibilité de se retirer à tout moment. La participation au RECM et à ses événements affiliés est gratuite pour les partenaires employeurs et les partenaires des militaires. Les partenaires employeurs ne peuvent pas imposer de frais de participation ou de communication aux partenaires des militaires dans le cadre des activités de recrutement associées au RECM. La collaboration est non exclusive; les SFM et les partenaires employeurs peuvent coopérer avec d’autres organismes ayant des activités et des besoins similaires. Les employeurs partenaires du RECM doivent se conformer à toutes les lois provinciales et fédérales sur l’accès à l’information, les droits de la personne, l’emploi et l’accessibilité. Aucun fonds des SFM et des SBMFC, du ministère de la Défense nationale ou des Fonds non publics n’est engagé par le présent document d’orientation.

**Avantages :**

Le RECM offre aux employeurs partenaires la possibilité d’améliorer la visibilité de leur marque et d’accéder à un vivier de talents riche et diversifié grâce à son site d’offres d’emploi exclusif, à des foires de l’emploi virtuelles et en personne, et à des sessions d’information virtuelles ciblées.

**En retour, nous demandons aux partenaires employeurs du RECM d’aspirer à respecter les valeurs et engagements communs suivants :**

* Participer activement au babillard des offres d’emploi du RECM et aux événements de recrutement et de réseautage du RECM.
* Collaborer avec le personnel du RECM pour lever les obstacles communs auxquels font face les partenaires des militaires et rechercher des solutions innovantes pour réduire le chômage, le sous-emploi et le mécontentement professionnel.
* S’efforcer de trouver des solutions d’emploi durables pour les partenaires des militaires au sein de votre organisation chaque fois que cela est possible sur le plan opérationnel.
* Partager ses succès en matière d’embauche de partenaires des militaires avec d’autres employeurs potentiels et sa sphère d’influence au sens large.
* Afficher le macaron « Fier partenaire du RECM » sur ses canaux de médias sociaux, sites Web et autres plateformes publiques.
* Permettre aux partenaires des militaires d’indiquer leur affiliation à la plateforme de recrutement du RECM lorsqu’ils ou elles postulent à un emploi.
* Communiquer au personnel du RECM ses commentaires sur la facilité d’utilisation et l’efficacité du RECM dans le cadre des efforts de recrutement et de fidélisation. En outre, transmettre les renseignements concernant le nombre de candidatures reçues et, dans la mesure du possible, le nombre d’embauches réalisées grâce à l’affiliation au RECM.
* **Protéger les renseignements personnels des partenaires des militaires. Il est interdit aux employeurs partenaires du RECM d’utiliser les données relatives aux partenaires des militaires à des fins autres que la communication en relation avec des candidats et candidates à des offres d’emploi au sein de leur organisation.**
* Obtenir un accord écrit préalable avant d’utiliser les marques de la plateforme des SBMFC ou du site Web des SFM, les documents protégés par le droit d’auteur, les renseignements exclusifs, ou de créer des liens vers les plateformes.

**Attentes en matière de performance et collaboration partenariale :**

Dans les cas où les employeurs pourraient rencontrer des difficultés pour répondre aux attentes, nous nous engageons à travailler en collaboration pour trouver des solutions. Notre objectif est de garantir un partenariat positif et mutuellement bénéfique. En cas de difficultés persistantes, nous engagerons des discussions afin d’explorer des solutions alternatives et d’apporter notre soutien. Notre objectif est toujours de maintenir des partenariats solides, et la révocation de l’adhésion ne serait envisagée qu’après un examen approfondi et un dialogue.

Nous avons hâte de répondre à vos besoins en matière de recrutement et de collaborer avec votre organisme pour soutenir les carrières et les ambitions des partenaires des militaires – Le personnel du RECM.